



Maison de mon père frais

Par **garcia sophie**, le 17/11/2016 à 17:21

Bonjour,

notre père est décédé le 21 septembre 2015. Il était propriétaire d'une maison estimée en 1999 a 77000 €.

Nous sommes une fraterie de 3 enfants.

Je désire récupérer la maison et mes frères n'y sont pas opposés.

le notaire m'a adressé un relevé de compte (actif passif) et il y a un montant de 33 000 €.

J'ai demandé à mes frères que nous restions tous les 3 propriétaires de la maison et que j'en ai l'usufruit.

D'après la collaboratrice du notaire, j'aurai une soulte à donner à chacun de mes frères, ce qui est normal.

Par contre ce que je ne comprend pas c'est que j'aurais d'après elle à payer plus de 4000 € en plus des fonds que detiens le notaire soit un total de 15000 € de frais de succession.

J'ai du mal a comprendre

Merci de votre réponse